REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2023_170

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC GRAND BUREAU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DOSE LE SON »

REGULARISATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **2 février 2023 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 26 janvier 2023 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 03 février 2023*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, *adjointes,* Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Michelle BOUCHET, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean-Marc DETOUR, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Thierry ROLLET
Jean-Luc REYNARD	Pierre BARNET
Mireille BOUCHET	Jacky BARRAUD
Valérie MACHON	Brigitte BONNEFOND
Richard MOUSSE	Eric MICHAUD
André RICCETTI	Chantal LACOUR
Christian SEON	Daniel CORRE
Jean-Marc DETOUR	Vincent MOISSONNIER
Bernard JACQUOLETTO	Catherine REMY-MENU
Catherine ZAPPA *(arrivée avant le vote de la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par Isonat SAS)*	Caroline PAIRE *(pouvoir effectif à compter de l'arrivée de Catherine Zappa avant vote de la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par Isonat SAS)*

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20230202-DCM_2023_170-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2023
Affichage : 03/02/2023

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 2 février 2023 **DCM_2023_170**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC GRAND BUREAU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « DOSE LE SON »

RÉGULARISATION

Thierry Rollet, conseiller municipal délégué, en charge de la fête des fleurs et des produits du terroir, expose à l'assemblée :

GRAND BUREAU est une association qui assure la gestion et la coordination de « Dose le son ! », dispositif de prévention des risques auditifs en Rhône-Alpes, associant de nombreux partenaires publics, associatifs et professionnels.
« Dose le son ! » propose des spectacles pédagogiques à destination des adolescents des établissements scolaires de la région Rhône-Alpes.

La Ville de Riorges, dans le prolongement de sa programmation de musiques actuelles, « Les Mardi(s) du Grand Marais », est associée à ce dispositif de santé public depuis 2008 et a accueilli des milliers d'élèves de collèges et lycées, ainsi que des jeunes venus de centres de formation du Roannais, pour les sensibiliser aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la Ville a accueilli à nouveau ce dispositif pour trois représentations :
→ 24 janvier 2023 de 10h00 à 11h30
→ 24 janvier 2023 de 14h30 à 16h00
→ 25 janvier 2023 de 10h00 à 11h30

Pour ce faire, il convient de passer une convention avec GRAND BUREAU, producteur de ces concerts, pour la cession des droits de diffusion, l'organisation matérielle des représentations et pouvoir mettre en œuvre le versement à la Ville de Riorges d'une participation, couvrant la majeure partie des frais engagés pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *à l'unanimité* :

1°) approuve la convention à passer avec le GRAND BUREAU, dans le cadre du dispositif « Dose le son ! » pour l'organisation des spectacles des 24 et 25 janvier 2023 à la salle du Grand Marais.

2°) dit que le dispositif a pour objet de sensibiliser les jeunes aux risques auditifs par le biais de concerts pédagogiques de prévention

3°) autorise le maire à signer cette convention.

Riorges, le 3 février 2023

Le secrétaire de séance,
Jacky BARRAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN